

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Conseil
d'administration du centre hospitalier universitaire de
Liège**

A.Gt 16-01-2019

M.B. 11-03-2019

Modification :

A.Gt 17-10-2019 - M.B. 28-10-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu l'arrêté royal n° 542 du 31 mars 1987 portant l'organisation, le
fonctionnement et la gestion des hôpitaux universitaires de l'Etat à Liège et à
Gand, notamment les articles 4 et 5 modifiés par le décret du 5 juillet 1993 ;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement
supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des
Médias ;

Après délibération,

Arrête :

Modifié par A.Gt 17-10-2019

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres du conseil
d'administration du Centre hospitalier universitaire de Liège pour un terme
de cinq ans :

- 1° M. Jean-Marc TRIFFAUX ;
- 2° Mme Audrey NEUPREZ; [*remplacé par A.Gt 17-10-2019*]
- 3° M. Philippe BOXHO ;
- 4° M. Hubert JAMART ;
- 5° Mme Nicole MARECHAL ;
- 6° M. Julien COMPERE ;
- 7° M. Claude DESAMA ;
- 8° M. Jean-Pascal LABILLE ;
- 9° Mme Marie-Claire LAMBERT ;
- 10° M. Gaëtan SERVAIS ;
- 11° Mme Julie COLMANS ;
- 12° M. Rudolphe BASTIN.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} janvier 2019.

Bruxelles, le 16 janvier 2019.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des
femmes,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion
sociale, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT